

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**Séance du 1<sup>er</sup> Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :

4

Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Février 2023

Délibération n°**2023.03.16****L'an deux mil vingt-trois et le premier mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent BERNARD.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD  
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT  
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT  
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Laurent BERNARD

**Absents :** Paul BARD, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET.

**LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA COUVERTURE DU CASIER DE L'ISDND DE  
TENGE**

L'ISDND de Tenge a cessé son activité en 2016 et a donc arrêté l'exploitation de son dernier casier.

La DREAL a demandé au SICTOM entre Monts et Vallées dans le cadre de la réhabilitation du site de disposer d'une couverture supplémentaire sur le dernier casier en exploitation afin d'en accentuer l'imperméabilisation.

Du fait de la reprise de la compétence traitement à compter du 01/06/22, le SYMPTTOM doit dorénavant assurer l'exécution de ces travaux.

Le SYMPTTOM a déjà souscrit un emprunt de 500 000 € en 2022 pour cet investissement mais ne l'a pas encore débloqué.

Les études et chiffrages existants sont anciens et nécessitent une mise à jour. Il est donc nécessaire de recourir à un bureau d'étude pour assurer la finalisation du projet et le suivi de son exécution.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer une consultation pour le choix du bureau d'étude et du projet de couverture du casier de l'ISDND de Tence. Le prestataire choisi pourra assurer l'élaboration du marché, la consultation, l'analyse des offres et le suivi de chantier.
- **AUTORISE** le Président à sélectionner la meilleure offre et à signer le contrat avec le ou les prestataires retenus.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57